

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 123 Vœu relatif à l'expérimentation de surveillance des grands espaces verts parisiens par des brigades équestres.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que les parcs et jardins parisiens font l'objet, à l'approche de l'été, d'une fréquentation accrue par les Parisiens et par les touristes séjournant à Paris ;

Considérant que malheureusement, la jouissance paisible par les promeneurs et pique-niqueurs de ces espaces, et notamment des berges de Seine, du Canal Saint-Martin, des pelouses du Champ de Mars, celles de l'esplanade des Invalides, et l'ensemble des grands parcs et jardins, fait l'objet d'atteintes répétées, en raison notamment des jets d'ordures, épanchements d'urine, et de diverses atteintes à la tranquillité ;

Considérant que cette situation appelle une action qui allie dissuasion, pédagogie et fermeté vis-à-vis des contrevenants ;

Considérant cependant que les agents rencontrent des difficultés à prévenir ou verbaliser les auteurs d'un jet d'ordure ou d'une incivilité, en raison de l'insécurité qu'ils rencontrent face à des contrevenants qui ne respectent pas leur autorité ;

Considérant que la Préfecture de police possède depuis 1994 une brigade équestre, composée de 28 cavaliers et de 16 chevaux, qui prête assistance aux agents pour la lutte contre les ventes à la sauvette à Paris, notamment sur le Champ de Mars, et contre la prostitution dans le Bois de Boulogne, et participe à la surveillance des parcs départementaux ;

Considérant que ces brigades équestres rencontrent des résultats unanimement salués, pour prévenir les atteintes à la tranquillité, à la salubrité et à la sécurité des grands espaces verts ou verbaliser les contrevenants ;

Considérant en outre que les brigades équestres favorisent le dialogue entre les agents et les usagers curieux, et constituent un intérêt pédagogique non négligeable ;

Considérant qu'en plus de la prestance qu'elles apportent, et du respect qu'elles suscitent, ces brigades équestres constituent un mode de patrouille moderne et écologique, qui allie tradition et modernité ;

Considérant que les métropoles telles que New York ou Londres sont dotées de telles brigades ;

Considérant que la Ville de Paris compte déployer une brigade de lutte contre les incivilités, intégrant au sein de la Direction de la Prévention et de la Protection, les agents d'accueil et de surveillance de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement affectés dans les espaces publics, parcs et jardins, et les agents du centre d'action pour la propreté de Paris de la Direction de la Propreté et de l'Eau, ainsi que les agents de surveillance de Paris (ASP) actuellement placés sous l'autorité du Préfet de police ;

Considérant l'engagement de la municipalité de renforcer les dispositifs de propreté et de surveillance des espaces verts pendant la période estivale ;

Considérant le projet d'extension de l'ouverture nocturne à neuf nouveaux parcs et jardins supplémentaires à Paris ;

Considérant les risques de sur-occupation des parcs et jardins, en raison de l'affluence touristique à l'occasion de l'Euro 2016 ;

Sur proposition de M^{me} Édith GALLOIS, MM. Éric HELARD, Éric AZIÈRE et des élus du groupe UDI-MoDem,

Émet le vœu que :

- la Maire de Paris demande au Préfet de police l'expérimentation de patrouilles par une brigade équestre, sur certains espaces verts particulièrement concernés par les atteintes à la tranquillité et à la salubrité publiques,
- à la suite de cette expérimentation, il soit étudié la mise en place d'une brigade équestre en charge de la surveillance des parcs et jardins, dans le projet de brigade de lutte contre les incivilités.